

Les horaires de stage sont les suivantes: 08h30-12h30 / 14h00-17h00.

Pour vous inscrire,

pour un stage de 2 jours

-Vous pouvez vous inscrire directement sur notre site en choisissant une date de stage et en confirmant par règlement intégral du montant du stage.

-Vous devez également nous faire parvenir sous 72 heures les documents relatifs à la spécificité de votre stage, et ce une semaine minimum avant le 1er jour du stage.

Volontaire : l'idéal est de se renseigner auprès de la préfecture ou la sous-préfecture la plus proche pour vérifier le nombre de points inscrits sur votre permis de conduire afin de faire le stage pour bien récupérer 4 points.

Il se peut qu'il y ait un décalage entre le calcul que l'on fait et ce qu'il y a réellement sur le fichier national des permis de conduire. Les documents pour vous inscrire sont les suivants :

1. la copie de votre permis de conduire
2. votre numéro de téléphone
3. votre adresse (et votre adresse E-mail pour retour rapide de votre convocation)
4. la date du stage retenue
5. le règlement de 240 Euros *à l'ordre de l'Automobile-Club Formation Atlantique*

Vous pouvez participer à ce type de stage en respectant un délai d'un an entre 2 stages.

Alternatif : sur la proposition du Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance ou de l'agent verbalisateur

1. le formulaire d'inscription
2. le courrier d'accompagnement
3. la copie de votre permis de conduire
4. votre numéro de téléphone
5. votre adresse (et votre adresse E-mail pour retour rapide de votre convocation)

6. la date du stage retenue
7. le règlement de 240 Euros *à l'ordre de l'Automobile-Club Formation Atlantique*

Probatoire : sur la proposition du Ministère de l'Intérieur

1. la copie RECTO-VERSO du **courrier 48N** qui vous a été envoyé par le Ministère de l'Intérieur
2. la copie de votre permis de conduire
3. votre numéro de téléphone
4. votre adresse (et votre adresse E-mail pour retour rapide de votre convocation)
5. la date du stage retenue
6. le règlement de 240 Euros *à l'ordre de l'Automobile-Club Formation Atlantique*

Pour les stagiaires alternatifs, juste après votre stage, l'original de l'attestation de stage est transmis directement au Tribunal de Police qui a proposé le stage de sensibilisation de 2 jours.

Pour les stagiaires volontaires et probatoires, c'est à la Préfecture qu'elle est transmise.

Dès réception de votre demande d'inscription, une convocation vous est envoyée par courrier ou bien par mail pour confirmer votre enregistrement sur le stage.

Toutes les poursuites seront stoppées une fois que vous aurez participé au stage dans son intégralité.

Le jour du stage, nous vous remettons une copie de l'attestation prouvant votre participation au stage.